



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection
Thème : Foi et protection
(12-13 décembre 2012)

Remarques de clôture

António Guterres
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Excellences, distingués participants, chers amis,

Il me semble impossible de résumer ce très riche dialogue dans les quelques minutes qui nous sont imparties. Aussi me contenterai-je de faire quelques remarques de clôture. Tout d'abord, je vous suis reconnaissant à vous tous d'avoir consacré autant de temps et d'énergie à cette rencontre et pour les contributions extrêmement pertinentes et constructives que vous avez faites.

A écouter tout l'éventail des interventions, j'ai entendu la confirmation d'une forte convergence et d'une solide complémentarité entre les principes humanitaires et de protection internationale concernant les réfugiés, les apatrides et les déplacés internes d'une part, et les valeurs et traditions religieuses fondamentales d'autre part. Cela signifie essentiellement que le cadre de la primauté du droit se fonde sur les préceptes partagés par les principales religions.

Au niveau humain, nous retenons de ce débat une meilleure compréhension de la façon dont nos vies et celles des personnes dont nous avons la charge sont influencées par la religion et la spiritualité. Selon les paroles d'un participant, la personne déracinée est pour moitié matérielle et pour l'autre spirituelle. Ces deux dimensions doivent être prises en compte. Et ce faisant, il est important non seulement de se focaliser sur les besoins mais également sur les droits.

La religion et la spiritualité motivent et impulsent les individus, les communautés et les organisations pour aider les personnes dans le besoin et les sauver du péril. Les contributions précieuses des organisations et des communautés confessionnelles à la protection des réfugiés et des déplacés sont unanimement reconnues.

Le fait que le HCR soit une organisation laïque ne signifie pas qu'il doive ignorer la religion mais plutôt que ses agents doivent respecter et valoriser la foi des personnes qui relèvent de sa compétence. Il convient de ne pas établir de distinction entre les personnes sur la base de leur croyance religieuse mais ignorer la foi serait ignorer son potentiel de sauvegarde de la dignité et de recherche de solutions.

N'oublions pas toutefois – comme le reconnaissent plusieurs participants – que la violence et la persécution sont souvent commises au nom de la religion. Pour s'opposer à l'intolérance religieuse, les groupes

confessionnels devraient être mieux intégrés dans les stratégies de prévention du conflit et de réconciliation. La vérité est que, lorsque la religion est utilisée pour saper les droits des personnes, cela n'est généralement pas le fait des chefs religieux mais des responsables politiques qui utilisent la religion à leurs fins. Il est très important pour les organisations comme le HCR de garder cela à l'esprit et d'être toujours en mesure d'établir cette distinction.

Mesdames et Messieurs,

Dans nos discussions des deux derniers jours, un consensus sans équivoque s'est dégagé sur les principes clés de l'action humanitaire. Un participant l'a très bien résumé, par ces paroles : « nous devons répondre aux besoins, pas à la croyance. »

Parmi les principes clés que vous n'avez cessé d'affirmer au cours de ces deux jours, il convient de citer l'humanité, l'impartialité, la non-discrimination, le respect des croyances des autres, la diversité, l'autonomisation, l'égalité et la protection contre toute forme de conditionnalité. Nous avons tous souscrit très fermement à ces principes humanitaires tout au long de ces deux journées.

Je suis également très heureux du nombre de suggestions concrètes qui ont été émises au cours des Tables rondes, concernant la création de communautés accueillantes, la promotion de solutions durables et les partenariats. Nous rédigerons un résumé plus détaillé pour capter de façon adéquate toute la richesse de ces conversations mais permettez-moi seulement de souligner certains des points les plus importants.

Le premier groupe a reconnu que l'asile n'est pas seulement octroyé par l'Etat sur la base des dispositions juridiques mais que les communautés d'accueil jouent un rôle crucial dans la concrétisation du droit à bénéficier de l'asile. Les autorités et les communautés religieuses, grâce à l'influence morale et aux réseaux denses dont elles bénéficient, peuvent apporter une contribution précieuse à la création et au maintien d'attitudes positives à l'égard des étrangers et des réfugiés de leur communauté.

Cette Table ronde a également pris acte de la nécessité d'un dialogue inter-religieux afin de promouvoir la coexistence pacifique, surtout lorsque les groupes de réfugiés et de déplacés de différentes confessions sont installés dans un même endroit ou lorsque leur foi diffère de celle de la communauté qui les accueille. La présence de réfugiés a été vue comme une chance d'approfondir le dialogue entre les religions.

Plusieurs bonnes pratiques ont émergé de cette discussion de groupe, comme par exemple les communautés confessionnelles qui se joignent aux efforts de plaidoyer pour lutter contre la xénophobie, qui maintiennent des liens de coopération étroite avec la police afin de prévenir et de dénoncer les crimes haineux, et qui diffusent activement l'information pour éduquer les congrégations et encourager des communautés accueillantes. Les participants ont également traité de la protection des apatrides et indiqué comment les organisations confessionnelles pouvaient les aider de façon pratique, par exemple moyennant les conseils, l'assistance juridique et la promotion de l'enregistrement des naissances.

La deuxième Table ronde a examiné la contribution précieuse que les acteurs confessionnels pouvaient apporter à la recherche de solutions durables afin de compléter la responsabilité primordiale de l'Etat. Les autorités religieuses peuvent contribuer à la création de deux conditions cruciales pour les solutions durables : la volonté politique, et ce qu'un participant a appelé « l'espace dans les cœurs et les esprits » des communautés hôtes. Ces deux facteurs figurent parmi les plus difficiles à atteindre pour les acteurs humanitaires, ce qui souligne l'importance d'un partenariat plus étroit avec les communautés confessionnelles à cet égard.

La discussion a confirmé à nouveau que les acteurs confessionnels avaient un rôle à jouer dès le début d'une crise, afin de promouvoir les solutions durables avant qu'une situation de réfugiés ne devienne prolongée. Ils peuvent contribuer à éviter le conflit et éradiquer les causes profondes du déplacement,

aider les réfugiés à choisir l'exil en toute connaissance de cause et jouer un rôle central dans la mise en œuvre de solutions viables en aidant les réfugiés à s'intégrer dans leurs nouvelles communautés.

J'aimerais ajouter ici les observations intéressantes faites au cours de cette discussion de groupe concernant le rôle que les acteurs confessionnels peuvent jouer dans la réduction des risques de catastrophe et dans l'allègement des conséquences du changement climatique et d'autres facteurs qui contraignent les personnes à se déplacer aujourd'hui, mais qui ne figurent pas parmi les motifs de chercher asile, tels que consignés dans la Convention de 1951 relative aux réfugiés.

La troisième Table ronde, sur l'amélioration de la coopération et du partenariat, a souligné l'importance du renforcement de la collaboration, tant entre les différentes organisations confessionnelles elles-mêmes, qu'entre les acteurs confessionnels et le HCR, les Etats et d'autres parties prenantes. Nous avons entendu certains des défis que les communautés confessionnelles locales rencontrent dans leur travail avec les acteurs humanitaires, essentiellement fondés sur une mauvaise compréhension de leur rôle et de leur potentiel et un accès limité aux mécanismes de coordination humanitaire établis.

La recommandation clé que nous tirons de ce débat est la nécessité pour les acteurs humanitaires, y compris le HCR, d'approfondir leur connaissance des traditions religieuses et de se familiariser avec les différentes confessions. Cela signifie que nous devons mieux comprendre, non seulement le rôle central que joue la foi dans les communautés avec lesquelles nous travaillons, mais, de façon plus concrète, les structures et les réseaux confessionnels ainsi que les différentes approches nécessaires pour s'engager de façon efficace avec différents types d'acteurs confessionnels.

J'ai également pris note du fait que de nombreux participants ont souligné que le partenariat authentique doit être un processus à double sens, basé sur le respect mutuel, la transparence et les principes humanitaires fondamentaux. Nous devons être plus inclusifs et consulter tout particulièrement les acteurs confessionnels nationaux au tout premier stade de la planification afin de mobiliser et d'exploiter le fort potentiel qu'ils apportent afin de compléter notre propre approche.

Mesdames et Messieurs,

Ce débat très riche constitue une grande source d'inspiration et ne prendra certainement pas fin alors que nous quitterons cette salle.

Le Dialogue nous a permis de mettre au jour un large éventail de suggestions et de bonnes pratiques. Nous en dresserons le bilan et continuerons de vous consulter afin de voir comment concrétiser ces idées. Les consultations avec les ONG de 2013 offriront une bonne occasion d'approfondir notre débat car je sais que bon nombre d'entre vous souhaitent poursuivre sur l'élan impulsé par cette réunion.

Permettez-moi de résumer quelques recommandations concrètes émanant de la discussion de cet après-midi et du résumé des Tables rondes présenté par les co-présidents.

Une proposition centrale consiste à transformer cette réunion en réseau permanent, à partir d'un groupe de travail informel qui a travaillé avec nous pour préparer ce dialogue. Je suggère d'institutionnaliser et d'ouvrir ce petit groupe à d'autres organisations confessionnelles intéressées et d'utiliser les consultations annuelles avec les ONG pour passer en revue les progrès accomplis. Ce réseau pourrait examiner l'élaboration de principes de partenariat afin de guider l'engagement du HCR avec les organisations confessionnelles et le moyen de les traduire en actions concrètes ; la préparation de modules de formation pour le HCR et les différentes organisations ; un échange de bonnes pratiques ; des projets de recherche conjoints et des campagnes de sensibilisation communes.

En outre, j'aimerais faire trois suggestions concrètes en matière de suivi. L'une s'adresse aux Etats, la deuxième au HCR et la troisième aux organisations confessionnelles.

Tout d'abord concernant les Etats : l'une des conclusions de la première Table ronde souligne l'importance de l'enregistrement des naissances. Nous avons discuté avec notre Comité exécutif de l'importance pour cet organe d'adopter officiellement une conclusion sur l'enregistrement des naissances.

Cela compléterait la récente résolution du Conseil des droits de l'homme portant essentiellement sur l'enregistrement des naissances des nationaux. Mais nous aurons également besoin d'un enregistrement des naissances pour les réfugiés, les déplacés, et, éventuellement, les apatrides. Je suis convaincu que les organisations confessionnelles autour de cette table partagent cette préoccupation. Je compte sur le dynamisme de notre actuelle Présidente du Comité exécutif, de la Colombie, pour encourager les Etats membres à travailler ensemble en 2013 à une conclusion du Comité exécutif sur l'enregistrement des naissances.

Deuxièmement, une suggestion davantage liée au HCR sans pour autant s'y limiter : j'aimerais proposer que notre Division de la protection internationale, en consultation avec le groupe de travail, prépare un projet de formation en matière de religion et de liberté de conscience pour notre Organisation. Cela pourrait inclure une note d'orientation pour notre personnel, des modules de formation et, de concert avec d'autres organisations, des matériaux similaires afin d'aller au-delà des activités du HCR. Le HCR devrait mettre au point son propre programme de formation en matière de spiritualité qui pourrait alors être diffusé à d'autres acteurs intéressés par cette démarche.

Troisièmement, en ce qui concerne les organisations confessionnelles, j'appuie l'idée d'un code de conduite pour les autorités religieuses dans les situations de réfugiés et de déplacés, idée qui a été émise ici avec tant de force. Plutôt que de réinventer la roue, cet effort porterait sur la mise au point d'un langage commun pour réunir tout ce qui unit déjà les organisations confessionnelles regroupées ici.

Je suggère que certaines des organisations qui ont fait partie du groupe de travail préparatoire pour ce dialogue (par exemple Hebrew Immigrant Aid Society, la Fédération luthérienne mondiale, Islamic Relief, la Faculté de bouddhisme de l'Université Mahachulalongkorn de Thaïlande et d'autres) coordonnent la préparation d'un premier projet à diffuser à tous et qui pourrait être présenté lors des consultations de 2013 avec les ONG. Un processus semblable pourrait être adopté pour rédiger des lignes directrices concernant l'action interconfessionnelle, autre aspect important du partenariat discuté ici.

Mesdames et messieurs,

Merci beaucoup.